

Projet éolien du Petit Mont

Bulletin d'information - Mars 2023

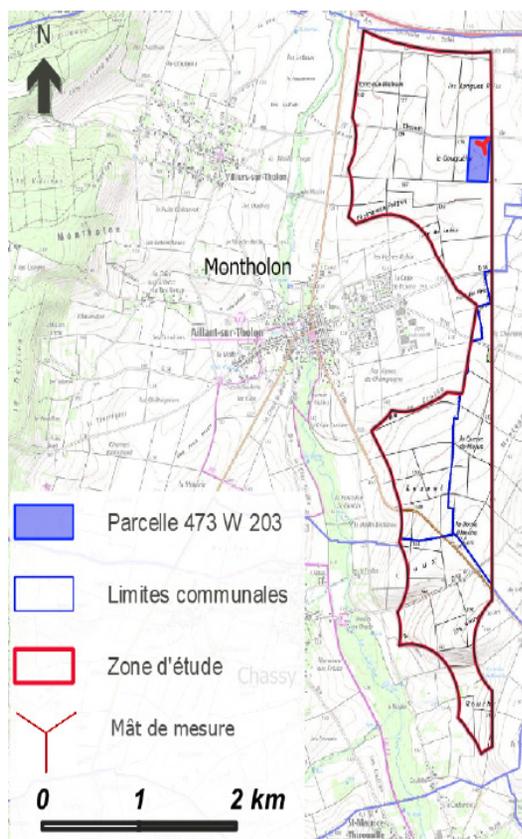
Ce bulletin a pour objectif de vous informer sur le projet de parc éolien sur le secteur des communes de Montholon, Chassy et Poilly-sur-Tholon, et en particulier sur l'étude de vent qui va démarrer au premier trimestre 2023, par l'installation d'un mât de mesure, pour une durée de deux ans.

Le responsable du projet se tient à votre disposition pour répondre à vos interrogations, recueillir vos remarques ou apporter des précisions sur l'avancement du projet. Vous pouvez le contacter (voir ses coordonnées au dos) pour prendre rendez-vous ou pour échanger par téléphone.

Contexte énergétique et climatique

Dans son troisième rapport sur l'atténuation des émissions de CO2 du 4 avril 2022, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) souligne l'urgence de sortir très rapidement des énergies fossiles pour maintenir la hausse de la température de la planète à 1,5°C. Selon les bilans sur le secteur énergétique, les énergies solaires et éoliennes constituent les outils les plus puissants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les conflits que connaît actuellement le continent européen rappelle que la France et l'Europe restent dépendants des énergies fossiles.

Localisation et caractéristiques du projet :



Le projet du Petit Mont se concentre en zone agricole entre les bourgs de Aillant-sur-tholon, Villiers-sur-tholon, Chassy et Poilly-sur-Tholon. Il résulte d'une analyse à l'échelle départementale prenant en compte différents critères techniques et environnementaux du territoire.

Tous les atouts pour concevoir un parc éolien de qualité sont réunis :

- Des contraintes aéronautiques et électriques compatibles avec l'installation d'éolienne(s).
- L'absence de zones réglementaires concernant la faune, la flore et les milieux naturels.
- Un éloignement aux sensibilités patrimoniales.
- La possibilité d'accès et de raccordement électrique à proximité.
- Un gisement éolien suffisant selon le Schéma Régional Eolien de Bourgogne, qui sera évalué précisément au moyen du mât de mesure installé sur le site.

La zone d'étude ci-dessus est vaste, et permet une grande flexibilité quant aux possibilités d'implantation des éoliennes. Le diagnostic technique et environnemental mené sur cette zone permettra de définir les sites les plus propices à être concernés par une installation d'éolienne. Ainsi toute la zone d'étude ne sera pas nécessairement concernée par une implantation d'éoliennes.

Chronologie du projet

2018 à 2020

- Rencontre avec les élus, les propriétaires de terrain et les exploitants agricoles

2019

- Installation d'un premier appareil de mesure (LIDAR) de vent pour valider le potentiel du site.

2021

Été

- Lancement des études environnementales, paysagères Juin : dépôt de la demande d'autorisation environnementale.
- Réalisation de la campagne de mesure acoustique

Les prochaines étapes

(dates prévisionnelles)

2023

- Réception des études techniques et environnementales
- Dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale à la Préfecture (fin année)

2024-2025

- Consultation des services de l'État, enquête publique d'un mois

Étapes à venir :

- Autorisation préfectorale.
- Construction hors des périodes environnementales
- Mise en service et exploitation du parc éolien (25 ans en moyenne).
- Démantèlement ou renouvellement en fin de vie.

Pourquoi installer un mât de mesure sur la zone potentielle d'implantation ?

Un premier appareil de mesure, de type Lidar*, avait été installé en 2019 afin d'avoir un premier aperçu du gisement de vent sur le territoire et pouvoir corrélérer ces données aux mesures acoustiques. Une mesure sur le long terme est à présent nécessaire afin de caractériser précisément le potentiel éolien. C'est la raison pour laquelle un mât de mesure sera installé en mars 2023 pour une durée de 2 ans.

Les anémomètres et les girouettes disposés sur le mât à différentes hauteurs (60m, 80m, 100m et 122m) permettent d'établir un profil des vitesses et des directions des vents sur le site.



Anémomètre



Girouette



Capteur à ultrasons pour chauves-souris

Ces appareils de mesure confirmeront la qualité du gisement de vent et donc les possibilités de développement du parc éolien du Petit Mont. Les données recueillies seront corrélées aux données de Météo France sur une période plus longue et nous permettront de définir :

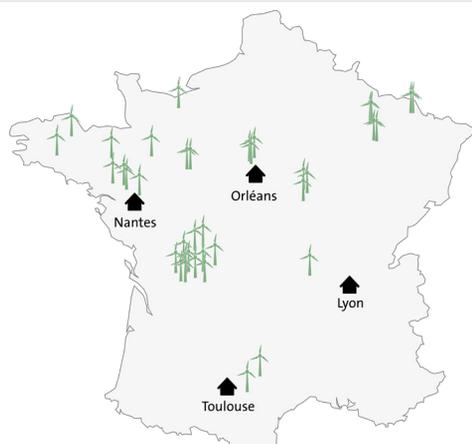
- Le type d'éolienne le plus adapté au territoire : hauteur du mât, longueur des pales, caractéristiques techniques, puissance électrique, etc
- Le nombre d'éolienne et la distance optimale entre chacune d'elles, afin d'éviter les effets de sillage ;

* : un Lidar est un dispositif qui permet de réaliser une étude acoustique lorsqu'un mât de mesures n'est pas disponible à la même période.

Une page internet dédiée au projet a été mis en ligne et est accessible depuis le lien suivant :

www.abo-wind.com > Zone d'information > Nos projets > Bourgogne Franche-Comté > Projet éolien du Petit Mont

ABO Wind France



38 parcs raccordés
193 éoliennes
401 MW

Contacts

Responsable du projet
Imad Arabat
Tél. : 06 70 89 91 69
imad.arabat@abo-wind.fr

Directrice de la communication
Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

Tournés vers le futur

ABO
WIND